



NOTE

À propos du Curriculum Vitae CAMES et de la Notice individuelle

Pour une compréhension commune de tous les acteurs prenant part au programme CCI, le Secrétariat Général du CAMES souhaiterait par cette note, préciser ce qui suit, à propos **du CV CAMES et de la Notice individuelle** :

Le **CV CAMES** est un document qui recense principalement les informations personnelles et les activités académiques du candidat. Il est impératif pour tous candidats de le renseigner et de le faire signer par les signataires y figurant (le candidat, le Doyen/Chef d'établissement, le Recteur/Président d'Université/Directeur Général).

Le **CV CAMES** est rédigé à partir du modèle de formulaire disponible, à l'adresse <http://www.lecames.org/documents/dossiers-cci/>. Le formulaire rempli et daté est imprimé et transmis pour signature à la hiérarchie. Ce document est ensuite scanné puis inséré dans le dossier de la plateforme <http://www.cames.online>, dans la rubrique CV.

La **notice individuelle** est une pièce du dossier CCI, qui récapitule toutes les informations personnelles, académiques et les documents fournis par le candidat. Elle est ainsi plus complète que le CV. La version issue du formulaire renseigné est insérée dans le dossier physique et reste ainsi au niveau de l'Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ISER) du candidat.

Pour des raisons du passage au tout numérique, elle n'est pas chargée par le candidat sur la plateforme.

Suite à la transmission des candidatures par les Présidents/Recteurs/Directeurs, le CAMES transmet à chaque candidat par email, en guise d'accusé de réception, sa notice individuelle générée à partir des données renseignées par le candidat dans son espace de travail numérique et contre signée par ses services compétents, comme élément de preuve de la liste des pièces soumises et reçues.



Les acteurs du programme CCI, intervenant dans le processus d'évaluation (Commission institutionnelle, Rapporteurs externes, Membre des CTS) sont ainsi invités à tenir compte de cette disposition, afin de ne pas pénaliser les candidats.



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2022